

Dans ce numéro

Page 1 :

- ▶ Editorial

Page 2 :

- ▶ Salaires : le compte n'y est toujours pas !
- ▶ La mobilisation pour les retraites

Pages 3, 4, 5 et 6 :

LE DOSSIER DU MOIS

Elections professionnelles de mai 2023

Page 7 :

- ▶ Accidents du travail à GRV
- ▶ Toujours plus de vieux travailleurs au chômage
- ▶ Congrès confédéral CGT à Clermont-Ferrand
- ▶ Nouveau Livret des droit des salariés Michelin

Page 8 :

- ▶ Brève histoire des instances
- ▶ Le chiffre du mois

Agenda

- ◆ **4 & 20 Avril** : Suite des négociations interressement France 2023-2025

- ◆ **27 Avril** : Réunion ordinaire du CSE

Activités Sociales et Culturelles :

- ◆ **22 Avril** : Printemps des jardiniers
- ◆ **27 Avril** : Afterwork

LE PROGRES SOCIAL RESTE UN COMBAT !

La réforme des retraites est le sujet qui nous occupe depuis le début d'année. Notre mobilisation remet en lumière des valeurs de solidarité, de progrès social, d'humanisme à travers le refus des salariés de travailler plus longtemps avec un revenu de misère. Nous avons la volonté de voir émerger une société plus juste et plus égalitaire.

La pauvreté augmente chez les retraité(e)s et avec cette réforme, la situation se dégradera considérablement dans le futur. Dans le même temps, les dividendes explosent pour les actionnaires et les grandes entreprises paient toujours moins d'impôts et de cotisations sociales.

Que dire de la communication des dirigeants de notre pays sur le sujet, sinon qu'ils sont prêts à tout pour nous faire avaler des couleuvres. Pour preuve, le mensonge véhiculé pendant des semaines par les membres du gouvernement autour des 1200 euros de retraite minimum. Ainsi, nous sommes passés de 200 000 bénéficiaires potentiels à « 10 ou 20 000 » selon le ministre Dussopt. Et que dire des propos du Ministre du Travail sur les risques de catastrophe écologique qui seraient liés aux mobilisations ! Heureusement que le ridicule ne tue pas !

Plus près de nous, les prochaines élections professionnelles se préparent dans notre entreprise. Le scrutin aura lieu du 11 au 16 mai prochain. La distribution de gadgets par certaines OS, nous indique que la campagne a déjà commencé.

De son côté, la CGT considère qu'il est plus important de dépenser de l'énergie à la défense et à l'amélioration des conditions de travail des salarié(e)s.

Et nous continuerons sur cette lignée dans les prochains mois.

Eric GOUTTEBARON
La combaude

Secrétaire du syndicat CGT
Membre du bureau du CSE



SALAIRES : LE COMPTE N'Y EST TOUJOURS PAS !

Oui, tous les indicateurs de hausse des prix sont au rouge :

- ▶ Inflation de l'INSEE à 6%
- ▶ Produits de grande consommation : +14,5%
- ▶ Hausse annoncée par l'IRI du panier moyen de 4 à 7% supplémentaires d'ici juin 2023

Oui, le coût de la vie augmente de plus en plus depuis des mois. Et depuis des mois, gouvernement et patronat n'en n'ont cure et ne pensent qu'à diminuer les coûts, autrement dit, réduire à néant la valeur « travail ». On le voit par la réforme inutile et injuste des retraites qu'on veut nous imposer, mais aussi par l'entêtement à refuser tout blocage des prix pour l'un et toute hausse conséquente des salaires pour l'autre.

Michelin, entreprise multimilliardaire, n'échappe pas à la règle : fort de son objectif affiché de reverser 50% des bénéfices aux actionnaires, elle refuse d'aller plus loin dans les négociations salariales pour l'instant. **Pourtant elle reconnaît dans la presse, nous citons** : « *Est-ce que cela couvre totalement les effets de l'inflation sur les plus bas niveaux de rémunération ? Peut-être pas tout à fait* ».

La CGT a donc fait état, une fois de plus, de l'insuffisance des propositions patronales, et a formellement demandé à la direction de revenir autour de la table des négociations. **Sans une mobilisation des salariés**, nous n'avons que peu d'espoir de convaincre une direction qui répète sans cesse la même rengaine : « *la politique salariale de l'entreprise n'a pas pour vocation à compenser l'inflation* »... Elle est donc bien loin de compenser le coût de la vie...

RETOUR SUR LES JOURNÉES DE MOBILISATION DU MOIS DE MARS

Depuis le début de la mobilisation contre la réforme des retraites, le gouvernement fait la sourde oreille.

Pourtant le nombre de manifestants ne cesse d'augmenter pour arriver à un record avec **3,5 millions de personnes dans la rue lors de la journée du 7 mars**. Le 15 mars nous étions encore nombreux en manifestation.

On voit très bien que ce gouvernement a peur que le mouvement se durcisse. C'est pourquoi il a dégainé l'article 44-3 au Sénat et envisageais d'utiliser le 49-3 à l'assemblée.

Il y a aussi la confusion des ministres quand ils sont interrogés sur cette réforme (1200 € minimum par mois, les femmes dont la retraite s'améliorerait, ...), les gestes (bras d'honneur), et lors des interviews en mettant tous les problèmes (écologie, pouvoir d'achat, inflation,...) sur le dos des syndicats.

C'est pour cela qu'il faut continuer les mobilisations, et surtout amplifier le mouvement en se mettant en grève reconductible jusqu'au retrait.

Ce gouvernement est plus que fébrile. **C'est à nous tous de faire le nécessaire pour pouvoir profiter de notre retraite en bonne santé**, car si cette réforme passe, la prochaine visera à nous faire travailler jusqu'à 67 ans.

Donc ne lâchons rien jusqu'au retrait. Pour cela, il faut taper sur le capital en mettant le pays à l'arrêt par la grève. Ce qui l'empêcherait de faire encore plus de profit et surtout de reverser des dividendes records aux actionnaires. C'est grâce au fruit de notre travail qu'ils se goinfrent.

Nos salaires ne suivent pas la même courbe que les dividendes versés aux actionnaires et les bénéfices de ces grands groupes. Ce n'est pas ce qu'on appelle la répartition des richesses.

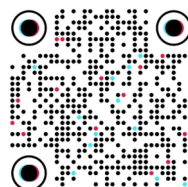
Il faut continuer la lutte pour les contraindre à céder.

Rejoignez-nous
sur TikTok

Flashez ce QRCode sur
l'application pour nous
retrouver plus facilement



CGT Michelin Clermont-Ferrand



Elections professionnelles 2023

ÉLECTIONS AU CSE DE MAI 2023

Nous allons tous être appelés à voter prochainement pour l'élection de nos représentants du personnel.

NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS.

POURQUOI VOTER AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ?

- ➔ **VOTER** est un acte majeur de votre vie professionnelle qui vous permettra de choisir les représentants du personnel, titulaires et suppléants, au Comité Social et Economique (CSE) et, indirectement, vos représentants dans les CSSCT (*Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail*). Les élections ont lieu tous les quatre ans.
- ➔ Les élections professionnelles définissent **la représentativité de chaque organisation syndicale** chez Michelin, au niveau de Clermont-Ferrand et de la MFPM. Seules les organisations **représentatives** peuvent signer des accords.
- ➔ **VOTER**, c'est contribuer à élire des représentants qui seront notamment en mesure :
 - ◆ De défendre **les intérêts et les droits des salariés** (salaires, égalité femmes/hommes, temps de travail, droit à la déconnexion, ...)
 - ◆ D'en conquérir de nouveaux
 - ◆ De construire une **solidarité** entre les salariés

POURQUOI VOTER DÈS LE 1^{ER} TOUR ?

- ➔ **Seuls les votes exprimés au 1^{er} tour** des élections détermineront la représentativité.

POURQUOI VOTER CGT ?

Voter CGT c'est défendre l'intérêt de l'ensemble des salarié(e)s et de toutes les catégories professionnelles.

C'est contribuer à augmenter le nombre d'élue(e)s qui seront à votre écoute dans tous les secteurs et les services.

Nous, les salariés, avons besoin d'un syndicat ayant à cœur la défense de nos intérêts et la construction d'une solidarité entre travailleurs.

Militants de terrain, les élus CGT défendent l'idée que les salariés sont les mieux placés pour imposer une amélioration des salaires et des conditions de travail.

Agir ensemble, dans le souci de l'unité.

La CGT avec vous, dans vos services et sur votre lieu de travail, entend construire un syndicalisme capable de mettre en mouvement le plus grand nombre, pour imposer d'autres choix que ceux dictés par la recherche du profit maximum.

En renforçant le poids de la CGT, vous vous donnerez encore plus de moyens pour faire entendre vos revendications, pour vous défendre.

Osez le vote CGT !



Elections professionnelles

Elections 2023

Dates à retenir

11 avril

Date limite de dépôt
des listes de candidats

A partir du 3 mai

Réception par courrier, à
domicile, des identifiants
pour pouvoir voter

Du 11 au 16 mai

Premier tour
Vote Electronique



16 mai au soir

Résultat du 1^{er} tour

* * * * *

Si le quorum n'a pas été
atteint au premier tour
dans un ou plusieurs
collège(s) :

Du 25 au 31 mai

Deuxième tour
Vote Electronique

31 mai au soir

Résultat du 2^{ème} tour

VOUS AVEZ DIT « DIALOGUE SOCIAL » ?

L'entreprise répète à l'envie sa volonté de favoriser le « dialogue social » avec ses « partenaires sociaux ».

Elle vante la « co-construction ».

Revenons rapidement à ces notions ambiguës :

- ◆ Par dialogue, on pourrait entendre discussions, échanges, confrontation des idées. Mais souvent le dialogue social est réduit à un simple accompagnement de décisions unilatérales prises en amont par l'entreprise.
- ◆ L'utilisation du terme « partenaires sociaux » participe de la même usurpation du vocabulaire.
Ainsi, il ne peut y avoir de vrai partenariat, puisqu'il n'y a pas d'égalité.
En effet, juridiquement les uns sont soumis aux autres par un lien de subordination à travers le contrat de travail, ils n'ont pas le même poids, ils peuvent avoir des avis divergents sur la politique économique de l'entreprise, sur le partage de la richesse. In fine, le but est de construire un univers psychologique dans lequel il n'y aurait plus d'opposants seulement des gens de bonne volonté qui travaillent ensemble sur un pied d'égalité.
- ◆ La « co-construction », nouvelle mouture du « dialogue social » vise à accentuer l'intégration des organisations syndicales aux décisions de l'entreprise.

La CGT reste clairvoyante face à ce fameux « dialogue » et refuse de participer à cette « co-construction ».

L'idée de « lutte des classes » n'appartient pas à un passé révolu. En effet, l'entreprise et les salariés ne poursuivent pas les mêmes intérêts.

D'ailleurs, pour le démontrer, il suffit de rappeler les propos de Warren Buffet, milliardaire américain : « Il y a une lutte des classes, bien sûr, mais c'est ma classe, celle des riches qui est en train de la gagner ».

A nous d'inverser cette tendance.

Elections Professionnelles

JE VOTE
la
CGT

... pour me faire entendre !



CSE Comité Social Economique www.cgtmichelin.fr **la CGT** **MICHELIN**

du 11 au 16 mai 2023

LE RÔLE DU SYNDICAT ET DES ÉLUS

D'une façon générale, le rôle du syndicat est d'organiser les salariés pour défendre l'emploi, les conditions de travail, les salaires et les conquis sociaux dans l'entreprise.

Il s'attache à organiser le rapport de force nécessaire pour en conquérir de nouveaux.
Il représente les salariés durant les négociations des accords d'entreprise et de branche.

Les délégués, élus durant les élections professionnelles, jouent aussi un rôle important dans l'entreprise :

- ◆ A la suite des réunions des différents organes paritaires de l'entreprise, ils rendent compte aux salariés des décisions prises.
- ◆ Ils s'assurent que l'ensemble des salariés soit informé de leurs droits collectifs et individuels. C'est pourquoi la CGT Michelin édite régulièrement un « *Livret des droits des salariés* ».
- ◆ Dans les cas de conflits individuels, ils peuvent accompagner les salariés à des entretiens, défendre leurs droits auprès des instances, et même les soutenir en cas de litiges débouchant sur une procédure judiciaire.
- ◆ Dans les conflits collectifs avec l'employeur ou ses représentants, les délégués CGT contribuent à organiser la mobilisation pour se défendre.



RÔLE DES INSTANCES

- ◆ **Le CSE est une instance qui représente les intérêts des salariés auprès de l'entreprise. Il est le garant du respect de leurs droits et de la bonne application du code du travail.**

Chez Michelin, cette instance se réunit en plénière tous les mois et aborde de nombreux sujets en lien avec la vie de l'entreprise, l'organisation du travail, les restructurations, les transferts de productions, les déménagements de services, les formations professionnelles, les inaptitudes, les modifications du calendrier...

Mais le CSE a ses limites puisqu'il n'a qu'un rôle consultatif et non décisionnel. Ainsi, même si l'ensemble des élus votent contre un projet présenté par l'entreprise, cela ne l'empêchera pas de le mettre en œuvre.

Beaucoup de questions des élus restent aussi malheureusement sans réponse.

- ◆ **Le CSE a aussi un autre rôle :** il gère les activités sociales et culturelles. Le budget qui permet la mise en œuvre de ces actions représente 0,22 % de la masse salariale.
- ◆ **Les CSSCT veillent au respect des conditions de travail et à la sécurité des salariés,** comme l'ergonomie des postes de travail, la mise aux normes des installations, l'élimination des risques d'accidents, le suivi des risques psycho-sociaux, l'amélioration de la qualité de vie au travail, ...
- ◆ **Enfin les représentants de proximité (RP) remplacent les anciens délégués du personnel.** Ils agissent directement sur le terrain, dans les ateliers, les bureaux, recueillent les interrogations et les inquiétudes des salariés.

La loi Macron de 2017 instaurant la réorganisation des instances représentatives du personnel, a profondément modifié leurs capacités d'action avec la concentration des missions sur un petit nombre d'élus. Ainsi pour être membre de la CSSCT, il faut être élu au CSE.

Les élus du CSE ont donc de nombreuses casquettes et sont sollicités sur des questions très diverses.

Elections professionnelles 2023

LES REVENDICATIONS DE LA CGT

Les principales revendications, qui peuvent unir toutes les catégories, concernent évidemment :

⇒ L'emploi et la réduction du temps de travail

Alors que les effectifs sont en baisse, la politique d'emploi de l'entreprise est bien éloignée des revendications de la CGT :

- ◆ une embauche pour un départ,
- ◆ **32 heures de travail hebdomadaire avec l'embauche** de personnel supplémentaire afin de répartir le travail et diminuer la charge de travail de chacun.

⇒ Le salaire

Vu la hausse vertigineuse des prix, il faut imposer :

- ◆ **L'indexation régulière sur les prix**
- ◆ **Pas de salaire en dessous de 2000 € nets.**

Il est bon de rappeler que seul le salaire entre dans le calcul des différentes prestations sociales comme la longue maladie, le chômage ou la retraite. Ce n'est pas avec des primes aléatoires et variables que l'on peut avoir un pouvoir d'achat garanti et une bonne protection sociale.

⇒ L'égalité femmes-hommes

Bien qu'il y ait un accord de mixité chez Michelin, rien n'est encore gagné !

Il faut aller au-delà des lois et, notamment, exiger pour les femmes les mêmes évolutions de carrière.

⇒ Le droit à la déconnexion

Il faut faire respecter un vrai droit à la déconnexion, tant pour les métiers du tertiaire que dans l'industrie, pour veiller à l'équilibre vie familiale/vie professionnelle.

Suite des résultats des élections professionnelles dans les autres sites

Les élections se sont déroulées dans quatre nouveaux sites. Sur tous ces sites la CGT est représentative.

Au **Puy-en-Velay**, la CGT reste majoritaire avec 54,75%. À **Cholet** nous sommes toujours le premier syndicat avec 37,2%. À **Bourges** la CGT est deuxième organisation avec 20,95%. Et à **Roanne** nous sommes représentatifs pour la première fois avec 10,1%.

La CGT est le syndicat de tous les salariés n'hésitez plus, rejoignez nous

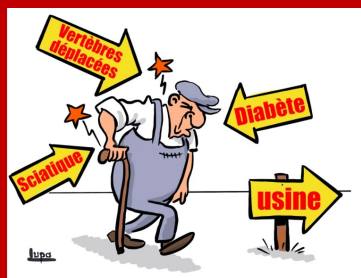
**A la CGT, notre priorité
c'est vous !**

11 AU 16 MAI : VOTEZ CGT

TOUJOURS PLUS DE VIEUX TRAVAILLEURS AU CHÔMAGE

L'UNEDIC vient de révéler que depuis la réforme de 2010, ayant repoussé l'âge de la retraite à 62 ans, le nombre de chômeurs de plus de 60 ans a augmenté de 100 000.

La nouvelle réforme aurait des conséquences pires encore.



LES GRAVANCHES :

Accidents du travail : La direction responsable

Le nombre d'accidents de travail à l'usine des Gravanches est très élevé.

A longueur d'année, la direction culpabilise les salariés à tel point que certains refusent que leur accident soit déclaré.

Chacun d'entre-nous a dû suivre une formation de 2 jours nommée « *Play Safe* » que l'on pourrait rebaptiser « *C'est ta faute* » !

En effet, cette formation, pourtant bien perçue par les participants, a pour objectif essentiel de nous faire admettre que nous sommes toujours les principaux responsables de notre accident.

A chaque accident, elle accuse la victime d'un manque d'attention, ou de "*trop d'empressement*", ou encore "*d'excès de confiance*".

Elle ose même écrire : "*En équipe de nuit, je prête attention à mon état subit : « la fatigue »*". Mais s'il y a un supplément de fatigue la nuit, c'est bien à cause de ces horaires imposés par Michelin.

Les salariés des Gravanches ne sont pas différents de ceux des autres usines. Certes, il y a beaucoup de jeunes embauchés ... mais ailleurs aussi.

Alors pourquoi tant d'accidents à GRV ?

Les conditions de travail ou les pressions exercées au quotidien y sont forcément pour beaucoup.

Mais jamais l'entreprise ne se remet en cause !

CONGRES CONFEDERAL CGT

Le 53^{ème} congrès confédérale de la CGT se déroule du 27 au 31 Mars à Clermont Ferrand.

Il a pour thème « **le syndicalisme au quotidien, pour de nouveaux droits** » .

Tous les sujets évoqués lors de ce congrès, sont directement liés à l'évolution de la société et du monde du travail.

Les résultats de ces débats sont les lignes guides de notre syndicat pour les 4 prochaines années à venir.

Le nouveau secrétaire général de la confédération sera élu à l'issue de ce congrès.

Votre nouveau livret **Les droits des salariés Michelin** est arrivé !

Une nouvelle édition 2023 mise à jour et augmentée de 28 pages avec des compléments d'information et de nouvelles rubriques.

La paie, la santé au travail, le temps de travail, congé parental, maternité & paternité, l'accès au dossier professionnel, les instances, les activités du CSE, la mutuelle MNPEM, ...

Au cours des prochains mois et années, il vous apportera l'essentiel des informations nécessaires pour connaître vos droits.

Très prochainement, les militants CGT Michelin vous remettront ce livret.

Gardez-le précieusement !



Les droits des salariés Michelin

Clermont-Ferrand

Edition 2023

Site internet :

www.cgtmichelin.fr



**Pour joindre
votre syndicat
CGT Michelin :**

04 73 36 07 71

contact@cgtmichelin.fr

**Contacts délégués
syndicaux :**

Romain Baciak :
06.47.76.40.32

Laurence Schlienger :
06.80.91.32.76

Hervé Charnet :
06.80.44.60.22

Dominique Leclair :
06.80.18.75.13

José Arrieta :
07.86.56.46.55

Eric Gouttebaron :
06.31.34.88.63

Gérald Lobo :
06.67.69.56.55

BRÈVE HISTOIRE DES INSTANCES

► En 1936, suite à la grève générale, une loi instaure les **Délégués du Personnel** (DP) dans les entreprises, élus par les travailleurs de leur secteur et jugés sur leur activité au quotidien.

► De 1946 à 1993, les DP étaient élus chaque année, devant ainsi « rendre des compte » à leurs camarades de travail. Puis l'élection des DP fut organisée tous les 2 ans, et enfin tous les 4 ans ... avant que cette fonction soit supprimée par les ordonnances Macron.

► Naissance des Comités d'Entreprises (CE) avec l'ordonnance du 22 février 1945. Son instauration figurait dans le programme « Les Jours Heureux » du Conseil National de la Résistance. Pourtant cette première version des CE fait face à de nombreuses critiques, car trop restrictive, limitée à certains secteurs, ne concerne que les entreprises de plus de 100 salariés. Le CE n'a qu'un rôle informatif.

► Par la loi du 16 mai 1946, Ambroise Croizat élargit les compétences des CE, réduit le seuil des effectifs à 50 salariés, donne un droit consultatif non plus seulement informatif sur l'organisation et la marche de l'entreprise, réduit l'âge d'éligibilité à 21 ans, ajoute au pouvoir de l'institution le droit d'information obligatoire sur les bénéficiaires et les documents remis aux actionnaires ainsi que l'assistance d'un expert-comptable.

► La loi du 18 juin 1966 institue des représentants syndicaux au comité d'entreprise.

► La loi du 27 décembre 1968 donne une existence légale aux sections syndicales dans l'entreprise et aux délégués syndicaux qui ont droit à un local à partir de 200 salariés.

► Les lois Auroux, loi du 23 décembre 1982 étoffent le rôle du CE et créent le CHSCT (Comité d'Hygiène, de santé et de Conditions de Travail) dans les entreprises à partir de 50 salariés.

► En septembre 2017, les ordonnances Macron fusionnent les DP, CHSCT, CE en une seule instance, le CSE (*Comité Social et Economique*).

LE CHIFFRE DU MOIS : 1560

À l'échelle mondiale, les actionnaires ont perçu 1 560 milliards de dollars de dividendes en 2022 : un nouveau record... qui devrait être battu cette année !

En France aussi les actionnaires sont à la fête. Le journal le Figaro titrait récemment : « *Généreux dividendes et programmes de rachats d'actions en vue pour les actionnaires du CAC 40* ».

Un véritable parasitisme !

Rejoignez la CGT, le syndicat de tous les salariés :

Nom – Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Service - Atelier - Usine

Mail : @ ☎ :

Bulletin à remettre à un militant CGT de votre connaissance ou à retourner au syndicat (voir coordonnées en colonne de gauche)